

BUDGET PRIMITIF 2012

C'est dans un contexte économique international particulièrement agité et imprévisible que s'inscrit le budget primitif 2012. Suivant les orientations fortes de « maîtrise des dépenses publiques » définies par S.A.S. Le Prince Souverain lors de l'allocation prononcée à l'occasion de l'installation du Conseil Stratégique pour l'Attractivité le 16 juin dernier, le Gouvernement se doit d'adopter une discipline budgétaire renforcée et montrer que la Principauté est capable de retrouver, rapidement, un équilibre de ses finances publiques.

Aussi, dans le cadre du budget primitif 2012, le Gouvernement a t'il opéré des choix stratégiques et structurels d'envergure afin de contenir le déficit 2012 dans des limites tolérables ; grâce à des actions visant à contenir les dépenses courantes tout en maintenant le les recettes à un niveau réaliste, le Gouvernement est en mesure de présenter un déficit primaire (hors programmes et provision pour le nouvel hôpital) ramené à zéro et un déficit global (programmes et provision pour le nouvel hôpital compris) à hauteur de 56,8 M€, en recul néanmoins de 40% par rapport à celui du budget primitif 2011.

Les principales caractéristiques du Budget Primitif de l'exercice 2012 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 833.150.500 €, est en baisse de 1,2 % , soit – 10,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, mais en hausse de 5,7% (soit + 44,7 M€) par rapport au Budget Rectificatif 2011.

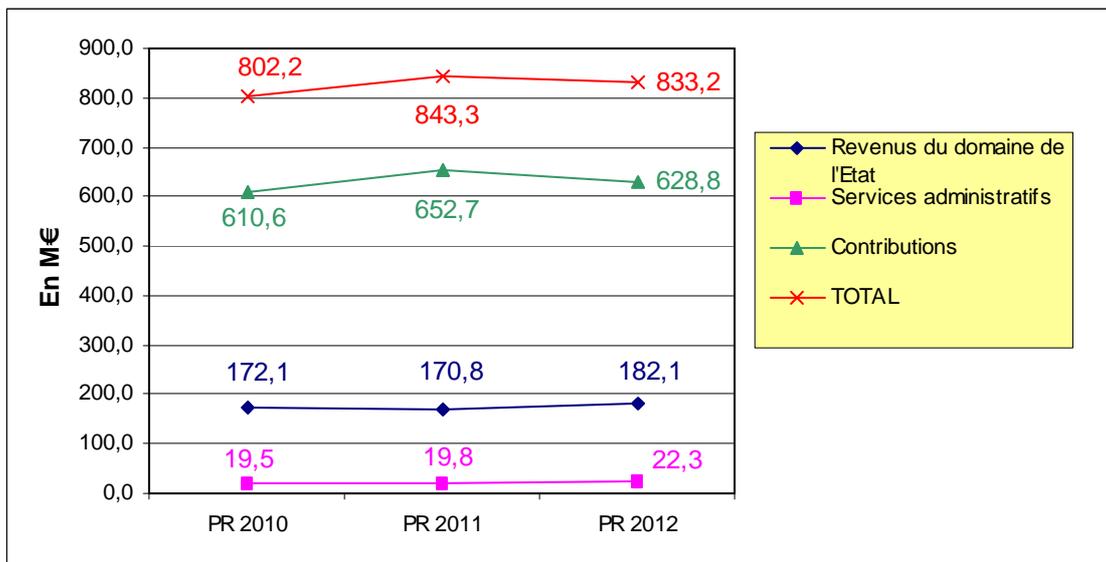
Parallèlement, afin de contenir le déficit 2012 et de ramener le déficit « primaire » (c'est à dire avant les budgets des programmes et la provision pour le nouvel hôpital) à zéro, les dépenses courantes ont subi des diminutions significatives pratiquement dans tous les domaines, à l'exception du secteur social et de la sécurité.

En conséquence, le total des dépenses proposé (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital), qui atteint 889.957.400 €, diminue de 5,0 %, soit - 47,2 M€. Le déficit global s'élève ainsi à 56.806900 €, en baisse de 37,1 M€ par comparaison à celui du Budget Primitif 2011.

	BUDGET PRIMITIF 2011	BUDGET RECTIFICATIF 2011*	BUDGET PRIMITIF 2012	PR 2012 / PR 2011 %	PR 2012/ RE 2011 %
* BR 2011 avec écritures sur le siège					
* RECETTES	843 263 400 €	788 439 600 €	833 150 500 €	-1,2%	5,7%
* DEPENSES (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	38 898 100 €	39 241 800 €	36 154 100 €	-7,1%	-7,9%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	5 813 300 €	5 724 600 €	5 792 300 €	-0,4%	1,2%
Section 3 - Moyens des services	234 296 100 €	230 285 900 €	231 947 500 €	-1,0%	0,7%
Section 4 - Dépenses communes	139 716 700 €	140 933 500 €	141 923 000 €	1,6%	0,7%
Section 5 - Services publics	35 417 000 €	35 202 000 €	33 260 000 €	-6,1%	-5,5%
Section 6 - Interventions publiques	222 724 600 €	219 600 900 €	203 551 900 €	-8,6%	-7,3%
Section 7 - Equipement et investissement	239 556 000 €	184 563 200 €	180 521 700 €	-24,6%	-2,2%
TOTAL DES DEPENSES (Hors Programmes)	916 421 800 €	855 551 900 €	833 150 500 €	-9,1%	-2,6%
EXCEDENT DE DEPENSES DU BUDGET PRIMAIRE	- 73 158 400 €	- 67 112 300 €	0 €		
Coût Total des Programmes Retenus	20 740 800 €	20 740 800 €	16 806 900 €	-19,0%	-19,0%
Provision pour le financement du nouvel hôpital	0 €	0 €	40 000 000 €		
EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES	- 93 899 200 €	- 87 853 100 €	- 56 806 900 €	-39,5%	-35,3%

I – Recettes

Elles sont en baisse de 1,2 %, soit - 10,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. L'évolution des recettes de 2010 à 2012 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En diminution globale de 3,7 % par rapport au Budget Primitif 2011, les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

a) Les droits de douane

Ces recettes affichent une hausse anticipée de 2,2 %, soit + 0,6 M€.

Les chiffres officiels des populations de la France métropolitaine et de la Principauté faisant l'objet d'une actualisation annuelle, il est proposé de retenir une estimation de 27,6 M€ et d'ajuster le montant 2012 dans le cadre du Budget Rectificatif 2012.

b) Les droits sur transactions juridiques

Leur diminution de - 8,6% par rapport au Budget Primitif 2011, soit - 9,5 M€, s'explique d'une part, par la minoration des droits sur les autres actes civils et administratifs (- 11 M€) en raison de la baisse attendue des droits de transcription ; en effet, la hausse prévue au budget primitif 2011, minorée d'ailleurs sensiblement au budget rectificatif 2011, avait été sans doute surestimée ; d'autre part, elle s'explique par la diminution des versements relatifs à la fiscalité de l'épargne (- 2,6 M€), qui représente la part de 25 % sur les encaissements de 2011, conservée par la Principauté, alors que $\frac{3}{4}$ de la somme est reversée aux pays dont sont originaires les clients non résidents.

Parallèlement, on note la hausse des droits de mutations (+ 3 M€) qui s'explique essentiellement par l'augmentation attendue des recettes issues des mutations à titre onéreux d'immeubles avec la mise en place de la nouvelle loi en matière de droits de mutation qui, cependant, demandera un ou deux exercices pour atteindre son plein régime.

Enfin, est également prévue l'augmentation des taxes sur les assurances (+ 1M€).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles diminuent de 6,2 %, soit – 26,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. Elles sont formées de la façon suivante :

	B.P. 2011	B.P. 2012	BP 2012 / BP 2011 %
TVA Française	117 900 000 €	74 000 000 €	-37,23%
TVA Monégasque	316 000 000 €	333 000 000 €	5,38%
TOTAL	433 900 000 €	407 000 000 €	-6,20%

Dans le prolongement des résultats plutôt encourageants du second semestre de 2010, le Budget Primitif 2011 avait été bâti sur des hypothèses économiques relativement favorables. Concernant le Budget Primitif 2012, consécutivement à la réunion de négociation de juillet 2011 relative au compte de partage franco-monégasque de T.V.A., les sommes à recevoir en 2011 au titre du compte de partage sont désormais connues : le reversement 2011 sera de 78,3 M€ et non de 117,9 M€ ; sur cette base les prévisions de reversement 2012 s'établissent à 74 M€.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets monégasques, elles sont prévues en hausse de 17 M€.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Ces recettes affichent une hausse de 15 %, soit + 12 M€, au vu des résultats constatés ces derniers mois et d'une action toujours plus incisive de la part des services.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 182,1 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 6,6 %, soit + 11,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2011. On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 14,5 %, soit + 11,7 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Le domaine immobilier au sens strict : + 4,1 %, soit + 2,2 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 3,6 %, soit + 1,5 M€), impact des livraisons du bloc A et B de « l'Ilot Rainier III » prévus courant du deuxième trimestre 2012 ;

- Les Parkings Publics : + 5,7 %, soit + 1,5 M€, en raison de l'évolution positive des droits de stationnement liée à l'augmentation de fréquentation conjuguée à la hausse des tarifs, couplée également à un parc en croissance (réouverture du parking de la Colle, ouverture des parkings Rainier III, ZAC Saint Antoine et l'aire de stationnement CHPG/ Tamaris) ;
- Les produits de cessions exceptionnels : + 8 M€.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 0,1 % soit + 39 K€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : + 3,3 %, soit + 0,5 M€, au vu des dernières informations connues concernant les tabacs ;
- Postes et Télégraphes : + 3,2 % (soit + 0,4 M€) en raison des recettes issues du compte de partage postal dont l'inscription prévisionnelle affiche une hausse ;
- Office des Emissions de Timbres-Poste : - 10,3 % (soit - 0,3 M€). La philatélie « grand public » évolue depuis quelques années dans un contexte européen peu favorable ;
- Centrale Chauffe-Droits Raccordements : + 0,5 M€, en raison du raccordement de l'immeuble « le Neptune » ;
- Eaux – Extension du réseau : - 20 % (soit - 1M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau. Le prélèvement est en diminution de 20 % par rapport à celui du Budget Primitif 2011.

➤ Monopoles concédés : + 2,3 %, soit + 1 M€, avec notamment :

- Société des Bains de Mer : + 5,5 % (soit + 1 M€). Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2011/2012. Celui-ci s'établit à 202,9 M€ contre 192,3 M€ en 2010/2011, avec un taux de redevance maintenu à 10 % jusqu'à fin mars 2012 ; Les acomptes seront comme à l'habitude liquidés sur le minimum conventionnel et n'auront donc pas d'impact sur l'évolution du montant global.
- Radio Monte-Carlo : + 130 % (soit + 1 M€). La redevance s'élève à 2 % du chiffre d'affaires d'antenne net payant. Compte tenu des contacts en cours avec Radio Monte-Carlo pour rattraper le retard dans le paiement de la redevance, on peut l'estimer pour 2012 à 1,7 M€.
- Monaco Telecom : - 18,9 % (soit - 1,1 M€). Les termes de la nouvelle concession qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 et pour lequel une redevance unique de référence de 5 M€ a été définie de façon

conventionnelle. Ainsi, selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute sur l'exercice concerné devrait peu augmenter. Il convient cependant de déduire comme auparavant le remboursement des investissements passés de numérisation du câble. Ainsi le montant prévisionnel du budget primitif 2012, assis sur une redevance légèrement supérieure à 5 M€, minorée de la déduction pour le câble et ajusté par le mécanisme des acomptes et des soldes, devrait s'établir autour de 4,9 M€.

- SAM d'Exploitation des Ports : + 4,8 %, soit + 500 K€, expliqués par une révision du résultat brut qui porte donc la redevance à 11 M€ au lieu de 10,5 M€.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 10,3 M€, diminuent de 12,4 %, soit - 1,5 M€, en raison principalement d'une part, du seul versement des intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer au vu de la baisse d'activité (notamment dans le secteur des Jeux, le plus rentable) évalué à 60 K€ au lieu de 3,9 M€ au Budget Primitif 2011, soit - 3,8 M€ et d'autre part du versement des dividendes de Monaco Telecom, estimés à 7,9 M€, en augmentation de 2,4 M€.

3) Les produits et recettes des services administratifs

Peu significatifs en part relative du total des recettes, ils affichent une hausse de 12,5 %, soit + 2,5 M€ avec les principales évolutions suivantes :

- Commerce & Industrie – Brevet : + 227 K€, soit + 91 %. Les prévisions de recettes apparaissent en progression du fait de la probable augmentation des recettes générées par les brevets européens ainsi que celles reversées par l'O.M.P.I. ;

- Service de la Circulation : + 350 K€, soit + 10,6 %. L'assiette des recettes encaissées en 2009 et 2010 devrait se maintenir, la prévision des recettes est estimée à 3,6 M ;

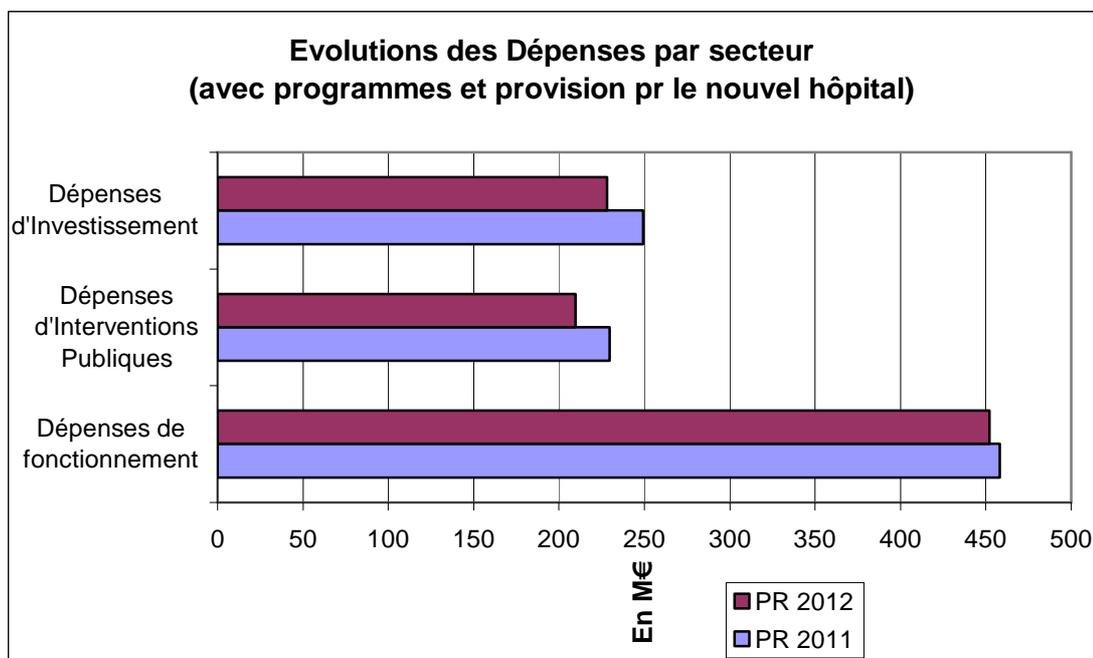
- Remboursement par les établissements d'enseignement privé et autres entités : + 634 K€, soit + 18,7 %. Cette hausse s'explique en grande partie par l'intégration de 7 nouvelles personnes dans l'enseignement privé sous contrat dans les Etablissements Nicolas-Barré et Cours de l'Enfant Jésus ;

- Hélicoptère - Carburant : + 750 K€, soit + 75 %. L'anticipation d'une forte augmentation du prix d'achat du carburant induit mécaniquement un accroissement des recettes dans les mêmes proportions ;

- Stade Louis II : + 195 K€, soit + 4,2 %. La hausse de ces recettes est principalement due à l'augmentation des recettes provenant de l'exploitation des parkings (+ 4,1 %) et de la location de bureaux (+ 3,6 %) ;

II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 889.957.400 € (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital) pour l'exercice 2012, soit 47,2 M€ de moins qu'au Budget Primitif 2011. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :

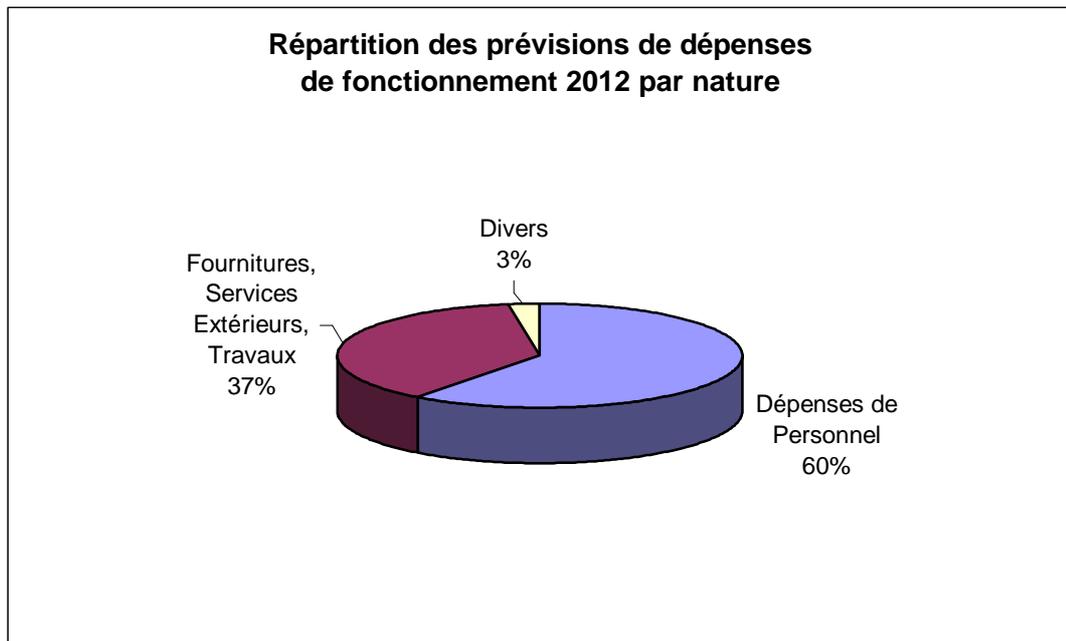


A. Le Budget « Primaire »

Comme expliqué précédemment, le budget 2012 « primaire » - c'est à dire avant programmes et provision pour le nouvel hôpital - affiche un total de dépenses de 833.150.500 €. Ce montant est strictement égal au montant des recettes et répond à la volonté de retour à un équilibre structurel des Finances Publiques monégasques.

Pour mémoire, on peut rappeler que si l'on ajoute la provision de 40 M€ pour le nouvel hôpital et le montant des programmes, qui s'élève à 16.806.900 €, le déficit global serait porté à 56.806.900 €, toujours en diminution sensible par rapport au Budget Primitif 2011 et au Budget Rectificatif 2011.

Les dépenses courantes (Dépenses de Fonctionnement et Interventions Publiques) ont subi des diminutions importantes (hors programmes) dans tous les domaines, à l'exception du secteur social et de la sécurité. Elles s'élèvent à 652.628.800 € au Budget Primitif 2012 contre 676.865.800 € au Budget Primitif 2011 soit une diminution de 3,6 % (- 24,2 M€).

1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles diminuent de 1,1 % entre les Budgets Primitifs 2011 et 2012, soit - 5,1 M€. Elles se répartissent comme suit :

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent non seulement les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers.

- Le Gouvernement a accordé une attention toute particulière à ces dépenses mais se trouve confronté, en premier lieu, à une croissance importante des charges sociales (+5,9 M€, soit +6,6 %) liée à l'augmentation des prestations maladie en nature et au poids croissant des pensions de retraites.

- Par ailleurs et en second lieu, l'accroissement du périmètre d'action de certains services (réseau Cardelina pour la Sécurité Publique) et la mise en œuvre de nouveaux équipements (Foyer de l'Enfance, nouveau bâtiment du Conseil National) génèrent des créations de postes (13 postes, soit +350 K€) qui ont été prévues à leur plus juste mesure.

En dehors de ces créations liées à des extensions de périmètre d'action, le Gouvernement s'est attaché, ainsi qu'il l'avait annoncé, à une gestion saine de ces dépenses, les autres créations de postes prévues ayant donné lieu parallèlement à des ajustements à la baisse, soit par des suppressions de postes, soit par des postes non pourvus ; ces dernières créations ont donc été opérées à budget constant.

Aussi, les dépenses de traitements des personnels, qui intègrent également les augmentations salariales et les évolutions de carrière, connaissent-elles une hausse très modérée de + 1,6 %, soit + 2,6 M€.

- Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, le Gouvernement s'est attaché, dans un esprit de rigueur, à leur diminution (-13% soit -1 M€).

Ainsi, globalement, ces dépenses de personnel connaissent une hausse contenue de +2,8 %, soit + 7,3 M€.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en baisse de 6,6 %, soit - 11,7 M€. On note principalement :

- une diminution des frais de fonctionnement de 10,1 %, soit - 2,7 M€, en raison principalement :

- des frais de déplacements officiels (- 450 K€) ;
- des expositions et des foires à l'étranger (- 251 K€) ;
- des bureaux de Monaco à l'étranger (- 750 K€) ;
- des frais de publicité (- 596 K€) et des transferts en hélicoptères (- 258 K€) de la Direction du Tourisme et des Congrès.

- une baisse des travaux de 16,4 %, soit - 6,5 M€, qui s'explique essentiellement par la diminution :

- des améliorations et travaux du Palais Princier (- 740 K€) ;
- de l'entretien et gros travaux du Stade Louis II (- 570 K€) ;
- de l'entretien des passages publics et de la voirie (- 1,3 M€) ;
- de la remise en état d'appartements (- 671 K€) ;
- des grosses réparations (- 1 M€) ;
- des contrats d'entretien et travaux du domaine immobilier (- 2,3 M€).

- une diminution des frais propres à l'activité des services publics concédés de 6,1 %, soit - 2,2 M€, en raison principalement d'une baisse concernant la collecte et l'incinération des déchets (- 2,5 M€).

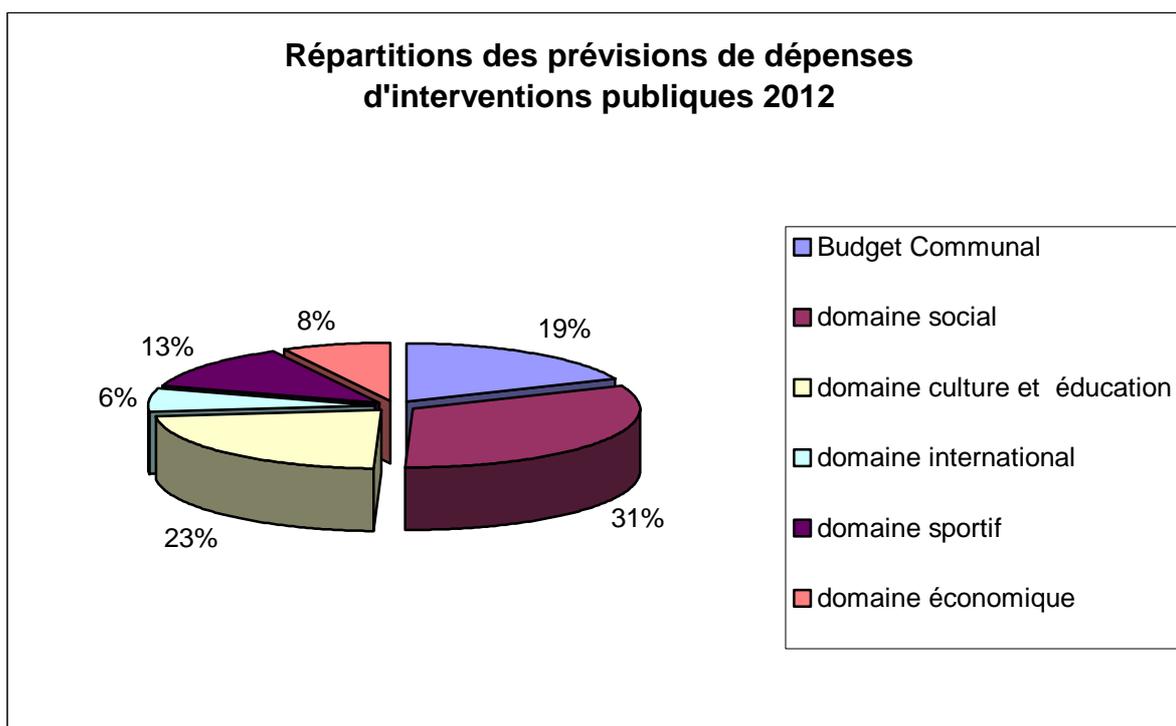
c) Les frais financiers

Ils augmentent de 36,9 %, soit + 442 K€, en raison principalement d'une hausse des intérêts sur les sommes empruntées au FRC pour assurer la trésorerie du budget (+ 440 K€).

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une baisse de 8,6 %, soit - 19,2 M€, par rapport au Budget Primitif 2011. Ces baisses sensibles, dans tous les domaines sauf le social, se sont avérées nécessaires pour inverser la tendance à la croissance des interventions publiques.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La réévaluation de la dotation accordée à la Mairie, arrêtée à 37,8 M€, soit une diminution de 2 % ; la dotation forfaitaire établie d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire de moyens et dépenses communes des services de l'Etat qui affichent une baisse de 0,2 %, et d'autre part sur des ajustements sur les exercices antérieurs croît de 0,3 %. La dotation spéciale diminue de 20 % sous l'effet de la disparition de la prise en charge de dépenses exceptionnelles de travaux par l'Etat .

b) Le domaine social

Le domaine social est en hausse de 2,1 %, soit + 1,3 M€, expliquée principalement par :

- une hausse de la subvention de fonctionnement (+ 109 K€, soit + 2,1 %) destinée au C.H.P.G. du fait de l'anticipation d'une légère baisse d'activité, conformément aux indicateurs de l'exercice en cours.
- la subvention d'équipement du C.H.P.G. progresse de 14,1 %, soit + 1,2 M€, en précisant que cette augmentation est à conséquence des opérations directement liées au Centre Rainier III, à savoir la création d'une liaison logistique pour l'approvisionnement de cet établissement et l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, composante importante pour favoriser le recrutement du personnel afférent à ce nouvel établissement.
- la subvention accordée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers qui correspond, à compter de 2012, au coût réel supporté par cette entité. En conséquence, si cette inscription augmente de 300 K€, soit + 85 %, celle-ci vise à rétablir la réalité comptable de chaque établissement ;

- une augmentation de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale (+ 397 K€, soit + 2,1 %) ;
- la majoration de l'Allocation Différentielle de Loyer (+ 13,5 %, soit + 295 K€).

Ces augmentations sont relativisées par :

- une diminution de la subvention de la Résidence Cap Fleuri (- 519 K€, soit - 20,6 %) en raison d'une restructuration de la filière gériatrique grâce à l'ouverture du Centre Rainier III ;
- une baisse des droits de réservation destinés à l'acquisition de logements sociaux sur le territoire français auprès de bailleurs sociaux institutionnels (- 500 K€, soit - 50 %).

c) Le domaine culturel et éducatif

La politique culturelle constitue l'un des axes importants de l'action du Gouvernement et son rayonnement contribue à l'attractivité de la Principauté de Monaco. Le Gouvernement a donc recherché à lui conserver les moyens pour son fonctionnement tout en s'attachant à atténuer la charge sur les Finances Publiques en s'assurant d'une contribution plus importante de sponsors privés et de la venue de nouveaux partenaires privés.

Si les crédits budgétaires enregistrent une baisse de 14% soit -7,6 Millions d'euros par rapport au budget primitif 2011, les ressources des entités culturelles seront au total certes impactées par ces mesures d'économie mais de manière moindre du fait, par ailleurs, de l'accroissement du financement privé afin de répartir l'effort budgétaire.

C'est ainsi que la réduction de l'aide publique qu'il s'agisse de la subvention de fonctionnement, des programmes, ou de la prise en charge par l'Etat de la location de la Salle Garnier ou du Grimaldi Forum, devrait s'accompagner aussi d'une adaptation de la subvention versée par la Société des Bains de Mer et d'un partenariat privé plus conséquent.

Ainsi on peut mentionner que les principales entités culturelles (la Compagnie des Ballets, le MDF et l'Académie de Danse Princesse Grace qui composent désormais le pôle Ballets, l'Orchestre Philharmonique, le Musée National, l'Opéra, le Printemps des Arts, le Théâtre Princesse Grace et la Fondation Princesse Grace) qui bénéficiaient, en 2011, d'une dotation globale (Etat + SBM) de 34.381.100 €, disposeront d'un budget global de 32.235.420 €, soit un recul limité à 6,2 %. Cette dotation sera répartie entre l'Etat (subventions de fonctionnement, programmes et participations à la location des salles), la Société des Bains de Mer, et chose nouvelle, des participations privées.

Dans cette logique, les principales aides publiques enregistrent :

- une minoration du montant total des subventions de fonctionnement accordées au secteur de la Danse (Compagnie de Ballets de Monte-Carlo, Monaco Dance Forum et Académie de Danse Princesse Grace), de - 19,6 % (soit -1,6 M€). Il convient cependant d'indiquer que la Compagnie des Ballets dispose, comme chaque année, d'une contribution de la S.B.M. et bénéficiera également du concours de nouveaux partenariats.

Ces mesures permettront au pôle Ballets de conserver un budget total en léger retrait (- 6 %) par rapport à celui de l'année précédente ;

- une baisse de la subvention allouée à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (- 653 K€, soit - 8,1 %). Cette entité dispose également d'une contribution de la S.B.M., le financement global étant réduit, in fine de 4 % ;

- une diminution de la subvention - hors programmes - du Nouveau Musée National de 29,5 %, soit - 1,2 M€. Avec programmes, cette diminution est ramenée à - 0,8 M€, soit -20 %. En outre, cette entité bénéficiera du concours de sponsors pour ses expositions temporaires et éventuellement son programme d'acquisition d'œuvres d'art ;

- une diminution de la subvention concernant les manifestations organisées par Monaco Medias de 19,1 %, soit - 910 K€ ;

- une baisse de 15 %, soit - 600 K€, de la subvention concernant les événements culturels du Grimaldi Forum qui devrait cependant bénéficier également du sponsoring privé ;

- une baisse de la subvention au Musée Océanographique de - 1,5 M€ ; en effet, l'engagement de l'Etat est maintenu mais étalé dans le temps.

d) Le domaine international

Ce domaine est en diminution de 22,1 %, soit - 3,7 M€. On note principalement les mouvements suivants :

- Une baisse de l'aide versée pour l'Aide Publique au Développement de - 2,2 M€ hors programmes ; le niveau de contribution de l'Etat reste cependant important avec 8,8 M€ et permet de respecter l'ensemble des engagements pris ;

- Concernant la participation de Monaco à l'initiative internationale « Union pour la Méditerranée », les crédits alloués ont été diminués de 30 %, soit - 228 K€ ;

- La participation Iter est en baisse de 36,4 %, soit - 200 K€.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est lui aussi en baisse de 7,1 %, soit - 1,9 M€, en raison principalement :

- de la minoration de 7,4 %, soit - 1,4 M€ du montant sollicité par l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles ;

- de la baisse de 135 K€, soit - 11,9 %, des subventions versées aux manifestations sportives diverses.

f) Le domaine économique

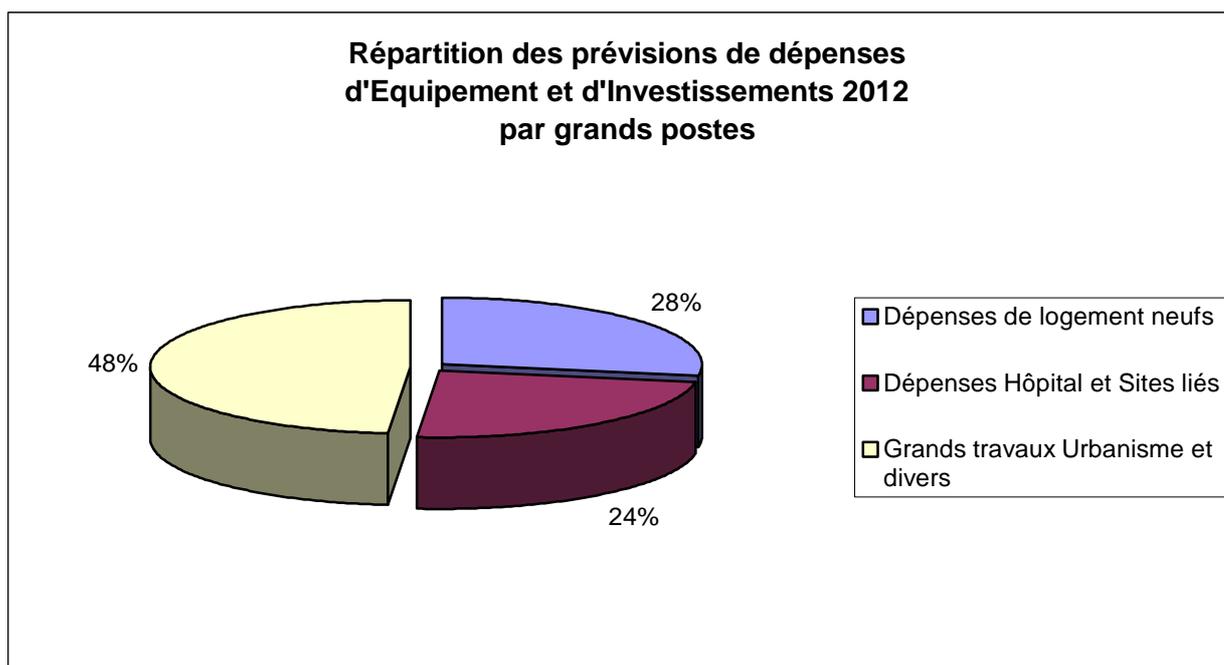
Ce domaine diminue de 29,3 %, soit - 6,5 M€. On note principalement :

- une baisse de la subvention pour la Chambre de Développement Economique d'un montant de - 210 K€, soit - 17,5 % ;

- une minoration des crédits alloués à l'Aide à l'Industrie de 500 K€, soit - 20 % ;
- une diminution de 47,6 %, soit - 2,6 M€ du montant alloué aux études économiques ;
- concernant les crédits alloués à l'Aide au Développement Durable, on note une baisse de 54,5 %, soit - 455 K€ ;
- pour les crédits relatifs à des interventions économiques diverses, on constate une diminution de 22,6 %, soit - 453 K€ ;
- enfin, une baisse de la subvention pour l'Exploitation du Grimaldi Forum de 10,9 %, soit - 731 K€.

3) Les Dépenses d'Equipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements (provision pour le nouvel hôpital comprise) s'établissent à 220.521.700 € et sont en baisse (- 8 %) par rapport au Budget Primitif 2011. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Les prévisions de dépenses d'investissements par grands secteurs se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est porté globalement de 78,2 M€ à 81,1 M€, en augmentation de 2,9 M€, soit 3,8 %. Cela est dû principalement à la hausse des inscriptions suivantes :

- Tunnel Descendant : + 1,2 M€ ;
- Délaissés SNCF – Voirie & Réseaux : + 1M€, soit + 34,5 % ;
- Délaissés SNCF – Ilot Canton : + 7 M€, soit + 53,8% ;
- Délaissés SNCF – Ilot Prince Pierre : + 1,5 M€, soit + 8,1 %.

Ces augmentations sont notamment relativisées par des diminutions de crédits sur certaines opérations qui touchent à leur fin ou qui sont étalées :

- Amélioration de la Sécurité des tunnels routiers : - 1,8 M€, soit - 53,5 % ;
 - Délaissés SNCF – Ilot Charles III : - 800 K€, soit - 88,9 % ;
 - Délaissés SNCF – Ilot Rainier III : - 2,5 M€, soit - 8,2 % ;
 - Délaissés SNCF – Ilot Pasteur : - 2 M€, soit - 33,3%.
- b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de 25,9 %, soit 864 K€. Ce recul provient principalement de la diminution des crédits alloués à l'amélioration des voies publiques (- 735 K€), les programmes sur cet article étant par ailleurs en augmentation (+ 845 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en baisse de 91,3 %, soit - 8,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2011, du fait principalement du report des opérations suivantes :

- Elargissement du Quai Etats-Unis – Epi Central : - 1,5 M€ ;
- Superstructure – Dignes Nord et Sud : - 500 K€ ;
- Superstructure – Digue Flottante : - 2,5 M€ ;
- L'Aménagement de l'avant port : - 2,7 M€ ;
- Les constructions sur Terre Plein – Digue : - 900 K€.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution de 65,1 %, soit - 16,3 M€ est due :

- d'une part, au report ou à des changements sur les opérations suivantes :

- Marché de la Condamine : - 8 M€, l'opération étant reportée ;
- Energie Electrique « 3^{ème} poste source » : - 3 M€ ; en effet, des discussions sont en cours concernant la prolongation par anticipation de la durée de la Concession et pourraient se traduire par une rémunération supplémentaire du Concédant ce qui permettrait parallèlement d'inscrire des crédits pour l'opération relative au 3^{ème} poste source. A ce stade, ne sont inscrites pour cette opération ni les recettes ni les dépenses éventuelles, inscriptions qui pourraient être déposées sur le siège ;

- d'autre part, à la diminution des crédits alloués à l'extension des réseaux urbains (- 4 M€, soit - 50 %).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en baisse de 24,5 M€ ; cependant, si on intègre la provision pour le nouvel hôpital – qui, pour des raisons de technique budgétaire, figure au chapitre 9 Investissements (article 709.997 Nouveau CHPG) – ce domaine est en hausse de 15,4 M€ soit + 29%. En effet, la décision a été prise d'assurer le financement de ce nouvel équipement sanitaire primordial pour la Principauté par le biais d'une provision annuelle séparée de l'ordre de 40 M€ par exercice en commençant, dès 2012, afin de lisser l'apport de crédits. La partie non utilisée chaque année pour les études viendra abonder un compte de réserve spécial liquide, rémunéré, en vue d'être utilisée les années où les besoins de financement des travaux seront très élevés. Ce dispositif permettra d'avoir une meilleure vision de l'impact à terme de ce projet exceptionnel et également d'en tenir compte chaque année dans la programmation des autres opérations d'équipements.

Cette hausse est relativisée par la diminution des inscriptions suivantes :

- Centre de Gérontologie / Centrale d'énergie : - 13,3 M€, soit – 53,2 %, l'opération étant en phase d'achèvement ;
- L'opération Testimonio est en phase d'études et a ainsi été reportée : - 1,5 M€ ;
- Le Foyer de l'Enfance, qui se trouve en fin de travaux : - 4 M€, soit - 79,1 % ;
- Les acquisitions de terrains et d'immeubles : - 1,2 M€, soit - 40 %.

f) L'équipement culturel et divers

Ce chapitre est en baisse de 9 %, soit - 2,8 M€, en raison principalement des diminutions des opérations suivantes :

- Villa Paloma, fin de l'opération : - 660 K€ ;
- Travaux de décoration du Grimaldi Forum : - 1,5 M€, soit - 42,9 % ;
- Améliorations des Bâtiments Domaniaux : - 314 K€, soit - 28 % ;
- Travaux des Bâtiments Domaniaux : - 290 K€, soit –40,3 %.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de 23,5 %, soit - 1,2 M€, essentiellement en raison d'une baisse concernant l'aménagement du terrain de football (- 970 K€).

h) L'équipement administratif

Les équipements dans le domaine administratif baissent de 1,8 M€, soit – 8 %. On note principalement :

- une diminution de l'inscription relative à l'extension de la caserne des Pompiers à Fontvieille : - 2,1 M€, soit - 51,5 % ;

- une baisse concernant les améliorations et extensions des bâtiments publics : - 821 K€, soit - 29,1 % ;
- une minoration des crédits alloués aux travaux des bâtiments publics : - 600 K€, soit - 80 % ;
- une augmentation de l'inscription concernant l'opération de la Visitation : + 1,8 M€, soit + 15 %.

i) Investissements

Ce chapitre intègre désormais l'article nouvellement créé pour assurer le financement du nouvel hôpital ; en effet, s'agissant d'une provision financière en vue d'assurer des travaux futurs, celle-ci doit être inscrite au chapitre Investissements. Cet article est doté d'une inscription de 40 M€ (cf. supra, le chapitre sur l'équipement sanitaire et social).

Par ailleurs, une diminution est constatée sur les crédits alloués aux acquisitions de 1 M€, soit - 50 %. De plus, aucun achat au Fonds de Réserve Constitutionnel n'est prévu au Budget Primitif 2012.

j) L'équipement industrie et commerce

La baisse de ce chapitre (- 4,2 M€, soit - 44,2 %) est essentiellement due à la diminution de l'inscription concernant la construction du dépôt de Carros (- 3,3 M€, soit - 95,4 %).

B. Les Programmes

En 2011, le montant total des programmes retenu s'était élevé à 20,7 M€. En 2012, le montant des programmes accordé par le Gouvernement est de 16,8 M€.

Les principaux programmes sont les suivants :

➤ Pour les dépenses de fonctionnement :

- La poursuite des mesures liées au renforcement de l'attractivité de la Principauté : 1,5 M€ ;
- Le remplacement du parquet de la salle omnisports et des compteurs d'énergie du Stade Louis II : 446 K€ ;
- Le remplacement des ascenseurs du Complexe Saint Charles : 220 K€ ;
- Le changement du système d'exploitation du Centre Intégré de Gestion de la Mobilité : 220 K€ ;

➤ Pour les dépenses d'interventions publiques :

- L'organisation de la 30^{ème} Conférence Internationale du F.B.I. : 250 K€ ;

- La seconde phase de mutation technologique des Archives Audiovisuelles : 390 K€ ;
 - La participation aux 1^{er} Jeux Olympiques d'hiver de la jeunesse (46 K€) et aux 30^{ème} Jeux Olympiques de Londres (124 K€) ;
 - L'organisation à Monaco de la 21^{ème} session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE : 560 K€ ;
 - La contribution de la Direction du tourisme et des Congrès aux conférences et salons organisés à Monaco dans le cadre de la politique commerciale : 600 K€ ;
 - L'ouverture du Centre Rainier III initiant la mise en place d'une filière gériatrique complète dont l'exploitation requiert une subvention de fonctionnement : 2,6 M€ ;
 - L'exposition Internationale YEOSU : 500 K€ .
- Pour les dépenses d'équipement et d'investissements :
- L'acquisition d'un immeuble à Roquebrune Cap Martin : 5,3 M€ ;
 - La modification du schéma de circulation à partir de la ZAC Saint Antoine et à Fontvieille : 900 K€ ;
 - La réfection de l'éclairage de l'Avenue Princesse Grace : 470 K€ ;
 - La création d'un réseau d'égouts séparatif Avenue de l'Annonciade : 220 K€.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme par exemple les prêts et avances font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 1.986.300 €, soit 36.243.200 € de recettes et 38.229.500 € de dépenses.